

NOUVELLES DISPOSITIONS POUR L'IMMIGRATION CHOISIE EXCLUANT LES ALGERIENS

Le docteur Rafik Hassani, député RCD immigration : «Le gouvernement algérien a été défaillant vis-à-vis de son émigration»

Le docteur Rafik Hassani, membre du RCD, est le député nord de la France, élu par la communauté algérienne en France lors des dernières législatives. Très actif au sein de la communauté algérienne en France, il consacre beaucoup de son temps actuellement, avec d'autres cadres algériens, à la création d'un rassemblement qui fédérerait toutes associations et compétences algériennes et franco-algériennes pour peser davantage politiquement en France et construire une passerelle entre les deux pays.

De notre bureau de Paris,
Khadidja Baba-Ahmed

En tant que député algérien, son combat se situe aussi et en même temps au plan de l'amélioration des conditions d'accueil et de séjour des Algériens en France, dont il a fait son cheval de bataille au sein de l'Assemblée algérienne. A ce titre, Rafik Hassani s'insurge contre les nouvelles lois Hortefeux de mise en place d'une gestion concertée des flux migratoires et réagit aussi et surtout contre le silence fait autour des dispositions particulières qui régissent aujourd'hui les conditions d'entrée et de séjour des Algériens, les nouvelles dispositions n'étant pas applicables aux ressortissants algériens. Pourquoi ce silence ?

Comment se retrouver dans tous les textes qui régissent aujourd'hui l'entrée et le séjour des immigrés en France ? Comment peuvent se retrouver les candidats à l'immigration dans un maquis de lois et de dispositions dont les dernières qui portent sur les métiers accessibles aux immigrés mais qui ne s'appliquent pas aux Algériens.

Mais alors aujourd'hui, à quelles dispositions sont soumis nos concitoyens ? s'insurge notre député, qui poursuit : «Que fait le gouvernement algérien ? S'il négocie avec le gouvernement français, il est peut-être temps qu'on le sache et surtout que la population immigrée et les candidats à l'émigration sachent dans quelle voie les accords bilatéraux de 1968 et ses trois amendements s'orientent.»

Le Soir d'Algérie : Le gouvernement français vient d'émettre tout récemment (le 20 décembre dernier) une circulaire en direction des préfetures pour la mise en œuvre de sa nouvelle politique d'immigration économique. Ces nouvelles dispositions excluent les Algériens et les Tunisiens, qui constituent pourtant 30% des entrées permanentes en France, de l'accès aux métiers listés. Nos compatriotes qui souhaitent travailler dans les métiers qu'ouvre l'Hexagone aux étrangers ne pourront le faire et n'auront donc pas de permis de travail. Il se dit que la France est en train de tenter de forcer la main aux Algériens pour renégocier l'accord bilatéral du 27 décembre 1968 et pour revenir sur les conditions de regroupement familial favorables, théori-

quement, aux Algériens dans cet accord, avant d'ouvrir la porte aux Algériens pour l'immigration de travail. L'on sait que le régime dérogatoire appliqué aux Algériens et institué par cet accord de 1968 et des trois avenants qui ont suivi, s'il a été à l'époque avantageux pour nos concitoyens, est devenu au fil du temps de plus en plus pénalisant pour nos émigrés et pour nos candidats à l'émigration. A vouloir garder à tout prix un régime dérogatoire, ne crée-t-on pas l'impasse aujourd'hui, dont seuls sont victimes les Algériens ?

Rafik Hassani : Ce régime dérogatoire, censé favoriser l'immigration algérienne par rapport aux autres immigrants, est réduit comme une peau de chagrin par les trois amendements qui ont modifié significativement l'accord originel de 1968, par plusieurs entraves à la circulation et à l'installation des personnes.

L'instauration des visas, les conditions d'attribution devenues progressivement draconiennes, et les difficultés souvent insurmontables de regroupement familial, rendent caducs les accords de 1968, qui eux-mêmes ont rendu caduques les dispositions en matière de libre circulation des personnes et des biens résultant des accords d'Evian.

Le gouvernement algérien, dans son programme présenté annuellement devant les députés, fait état de sa mission de protection des intérêts des nationaux à l'étranger.

C'est d'ailleurs malheureusement (pour l'émigration) la seule mission qu'il revendique, ce qu'on peut déplorer. Dire que le gouvernement a été défaillant est évident. Cette défaillance touche d'ailleurs tous les Algériens et dans tous les domaines. Le gouvernement algérien devrait être lui aussi soucieux d'une réduction de l'émigration, émigration qui se traduit particulièrement aujourd'hui par la fuite de ses élites.

Il s'agit d'ailleurs moins d'empêcher les gens de partir, que de leur offrir un environnement à même de les retenir, car l'Algérie le peut aujourd'hui.

Cet arsenal de lois concernant l'immigration en France est à l'initiative des autorités françaises qui, de toute évidence, ont opté pour une immigration choisie, favorisant les candidats issus des pays d'Europe de l'Est.

La France peut élaborer les lois



Photo: DR

qu'elle souhaite. Le devoir de l'Algérie est de défendre notre communauté contre toute disposition discriminatoire la concernant, dans les négociations, si toutefois on peut douter sérieusement.

Votre statut de député de l'immigration vous conduit tout naturellement à vous inquiéter de la situation insolite dans laquelle va évoluer la communauté algérienne en France avec l'arsenal de lois et de dispositions diverses. Concrètement, en direction de qui — le pouvoir algérien ? Celui de la France ? Le Parlement algérien ? — va s'organiser votre réaction ?

Le député algérien, représentant la communauté installée à l'étranger, agit bien sûr en direction de cette communauté, mais aussi auprès des autorités algériennes en leur rappelant leur mission. Je m'y emploie quotidiennement. Le pouvoir algérien doit proposer un cadre épanouissant à l'ensemble de ses ressortissants.

Il en a les moyens matériels et financiers. Manquent sans doute la volonté politique et la compétence. Qu'il n'oublie pas que plus de 10% de la population algérienne se trouve à l'étranger.

Cette diaspora mérite au moins 10% des efforts de son pays. Un rapport argumenté de sociologues réputés constate qu'un flux migratoire ayant atteint un seuil de 5% de la population déclenche des effets vertueux pour le pays d'origine.

Cette assertion est vérifiée chez notre voisin marocain, mais pas en Algérie. Cette diaspora, riche dans sa diversité et ses compétences, est susceptible pourtant de représenter un poids économique important pour le développement du pays.

Considérée et bien défendue, elle serait heureuse d'apporter à son pays son énergie et ses richesses. L'histoire l'a prouvé déjà.

K. B.-A.

CE MONDE QUI BOUGE Amère fin d'année

Il y a d'abord eu Alger. Ces deux attentats suicides dont l'un commis par un papy kamikaze, entraînant la mort de plusieurs dizaines de personnes qui ne savaient pas ce jour-là qu'elles ne verraient pas la nouvelle année. En arrière-plan, un débat politique se réduisant à la question de savoir s'il y aurait ou non une révision constitution-



Hassane Zerrouky

nelle qui permettrait au chef de l'Etat de postuler pour un troisième mandat, alors que l'urgence est ailleurs.

Il y a eu ensuite l'assassinat de Benazir Bhutto, première femme à avoir dirigé un Etat musulman à deux reprises et qui était en passe de remporter un nouveau pari : devenir pour la troisième fois Premier ministre, à l'issue des élections qui devaient avoir lieu le 8 janvier. Elle était femme, voulait le pouvoir et dérangeait. Un statut sans doute inacceptable pour certains milieux islam-conservateurs de son pays, mais pas pour une majorité de Pakistanais qui avait placé en elle tous leurs espoirs. Elle était et restera un symbole pour toutes ces Pakistanaises et, au-delà, pour toutes ces femmes du monde musulman dont les attentes et les aspirations sont freinées par des pesanteurs sociales entretenues par les pouvoirs en place. Sa mort, qui a plongé le pays dans sa plus grave crise depuis sa création au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, risque de porter un sérieux coup d'arrêt à la démocratie. Il y a eu la Mauritanie qui semble avoir renoué avec le terrorisme islamiste. Si en ce qui concerne le meurtre des quatre touristes français la semaine passée, on ne peut accuser avec certitude Al Qaïda d'en être l'auteur, en revanche, l'attaque qui a coûté la vie à trois militaires mauritaniens serait bien l'œuvre de l'ex-GSPC.

Autre pays, autres problèmes : le Kenya, connu surtout grâce à ses fabuleux athlètes de demi-fond, l'un des pays les plus pauvres au monde, vient d'être la proie de très fortes violences de type ethnico-politique. La réélection du président kenyan Mwai Kibaki, d'ethnie Kikuyus, majoritaire dans le pays, a provoqué la colère des partisans du candidat de l'opposition, Raila Odinga, appartenant à l'ethnie Luo : près de 300 morts ! A l'évidence, tout porte à croire que cette élection présidentielle a été le théâtre de fraudes massives.

En effet, les résultats de 183 circonscriptions sur 210 accordaient au candidat de l'opposition, Raila Odinga, 3,7 millions de voix, contre 3,4 millions au président sortant, Mwai Kibaki, il disposait donc d'une avance de 231 728 voix. Mais voilà, par la magie de la fraude, c'est le chef d'Etat sortant qui a été déclaré vainqueur. Reste, qu'au Kenya comme ailleurs en Afrique, le temps où les régimes en place fraudaient en toute impunité appartient à une autre époque : les peuples n'acceptent plus la fraude, ils se révoltent !

Le Liban. Au pays du Cèdre, l'année 2007 s'est achevée sans élection d'un nouveau président de la République. Les Libanais se sont réveillés en 2008 sans chef d'Etat. La vacance de la présidence se poursuit depuis la fin du mandat présidentiel d'Emile Lahoud le 23 novembre. Pourtant, majorité et opposition (Hassan Nasrallah et Michel Aoun), qui s'étaient mis d'accord pour que le chef de l'armée libanaise, Michel Sleimane, soit le nouveau président de la République, butent sur la formation d'un cabinet d'union nationale.

N'entrons pas dans les détails — nous y reviendrons — mais retenons cette dangereuse invitation de la Maison Blanche à la majorité au pouvoir au Liban à passer en force en faisant élire le président de la République sans tenir compte des exigences de l'opposition. Si certains au sein de cette majorité étaient enclins à y répondre favorablement, le reste n'a pas voulu y donner suite et a préféré la poursuite du dialogue. Dans le cas contraire, le spectre de la guerre civile aurait de nouveau fait son apparition dans le ciel libanais.

Concluons. Ce monde qui bouge, n'a pas bougé dans le bon sens en 2007. Et en 2008, rien ne permet de penser qu'il en sera autrement. Bonne année tout de même.

H. Z.